



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 juillet 2004.

PROCES VERBAL

(article L 2121 - 23 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an Deux Mille quatre, le **vingt-sept juillet à 19h**, les Membres du Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des commissions, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MULLER, Maire. Conformément à l'article L 2121-17, seconde séance convoquée **après défaut de quorum** constaté le **19 juillet 2004**.

Etaient Présents :

Mr Jean-Pierre MULLER, Mr Jean-François PICAULT, Mr Christian FREULON, Mr Dominique MAVIEL, Mme Marie-Noëlle LEBOEUF, Mme Monique RIBLET, Mme Laurence PETITEAU, Mme Claudine MAUGAN, Mr Joël CABOT, Mr Pierre MAIGNIEL, Mme Nicole GOBRON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Claude MOREAU	à Mr Jean-Pierre MULLER
Mr Alain POIRIER	à Mr Jean-François PICAULT
Mr José FORNOS	à Mr Christian FREULON
Mme Isabelle PATTIO	à Mr Dominique MAVIEL
Mme Geneviève GOMEZ	à Mme Marie-Noëlle LEBOEUF
Mme Sophie LAFAGE	à Mme Monique RIBLET
Melle Natacha DUBOIS	à Mme Laurence PETITEAU
Mr Dominique THIERRY	à Mr Pierre MAIGNIEL
Mr Michel BIZET	à Mr Joël CABOT
Mme Micheline DROIT	à Mme Nicole GOBRON

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle LEBOEUF.

En l'absence d'enregistrement audio, le procès verbal ne prend en compte que l'essentiel des réponses données aux questions de l'ordre du jour et des arguments énoncés.

1) TARIFS DE L'OPERATION ETE JEUNES

Les tarifs relatifs aux diverses activités proposées aux jeunes pour les mois de juillet et août 2004 sont distribués (support papier) aux élus qui composent cette assemblée.

Comme précisé par écrit, Monsieur MULLER fait état du projet en détaillant les prestations proposées et leur coût.

Monsieur MAIGNIEL fait part de l'abstention de la minorité. Cette position est fondée sur le fait qu'il estime que la tarification aurait dû être votée avant sa mise en application.

Monsieur MULLER précise que les tarifs n'ont pas changé depuis la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2001, il s'agit seulement de les formuler en euros et non plus en francs.

Madame MAUGAN demande à connaître le détail des calculs concernant la prise en charge.
Monsieur MULLER propose que Monsieur MOREAU fasse un bilan qui permettra d'évoquer la méthode employée.

↳ **La grille tarifaire est présentée :**

a)-Carte Loisirs (cette carte permet aux jeunes d'emprunter du matériel en gestion libre et de participer aux activités) 3 euros
(valable en juillet et en août).

b)-Tarifs des animations :

• Piscine/Plaine de loisirs	1 euro
• Base de loisirs, Cinéma, Barbecue	3 euros
• Bowling/Laser Game	7 euros
• Aventure Land	tarif simple : 5 euros
	Petite aventure : 10 euros
	Grande aventure : 13 euros
• Parc d'attractions	15 euros
• Mini séjour	50 euros

Tarifs adoptés par : 16 voix pour, 5 abstentions (Mme Claudine MAUGAN, MM. Joël CABOT, Pierre MAIGNIEL, Dominique THIERRY (pouvoir à Mr Pierre MAIGNIEL), Michel BIZET (pouvoir à Mr Joël CABOT)).

2) CENTRE DE LOISIRS : CREATION DE POSTES D'AGENTS D'ANIMATION

Monsieur *le* MAIRE propose de créer cinq postes d'agents d'animation pour permettre le fonctionnement du centre de loisirs durant les vacances scolaires afin de faire face aux variations d'effectifs.

Monsieur MULLER précise que l'intérêt grandissant pour cette prestation dépasse la zone géographique de Magny. En effet des familles de Bray et Lu et de Saint Gervais se sont manifestées.
Monsieur MAIGNIEL argumente l'abstention au nom du groupe de l'opposition : il n'est pas nécessaire de créer des postes pour pourvoir à des remplacements.

Par : 16 voix pour, 5 voix contre (Mme Claudine MAUGAN, MM. Joël CABOT, Pierre MAIGNIEL, Dominique THIERRY (pouvoir à Mr Pierre MAIGNIEL), Michel BIZET (pouvoir à Mr Joël CABOT)), il est décidé de créer **cinq postes d'agents d'animation** pour le Centre de Loisirs.

3) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE donne la parole à l'assemblée.

3-1 : Projet de la Rosière

Monsieur MAIGNIEL demande la raison pour laquelle la terre en remblai de la Rosière est enlevée.

Monsieur MULLER répond que conformément au projet, sous l'autorité du Maître d'œuvre, celle-ci était non seulement en trop grande quantité mais avait été mal entreposée. Il dit que le projet reste d'actualité et que le coût de cette opération est pris totalement en charge par l'entreprise qui avait effectué le remblai.

3-2 : Le mandat de maire

Suite à un article de presse, Monsieur MAIGNIEL demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est quant à son choix de mandat.

Monsieur MULLER répond qu'il assume aujourd'hui les trois mandats que lui ont confié les électeurs et que l'essentiel, le moment venu, c'est que la gestion de la ville soit assurée par un membre de la majorité issue des urnes en 2001 et cela pour l'intérêt des Magnytois.

3-3 : Les travaux de rénovation au sein des écoles

Madame MAUGAN s'informe du programme concernant les travaux de peinture effectués dans les écoles.

Monsieur MULLER précise que ces travaux répondent aux besoins énoncés lors des derniers conseils de classe des différentes écoles.

3-4 : Les dégradations

Madame RIBLET évoque les dégradations constatées au lavoir.

Monsieur MULLER déplore ces actes de vandalisme non maîtrisables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Noëlle LEBOEUF

Jean-Pierre MULLER